
PROJET DE DELIBERATION

Séance du 31 octobre 2013

DCM N° 13-10-31-4

Objet : Versement d'une subvention dans le cadre des animations pédagogiques.

Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville de Metz soutient des actions pédagogiques dont l'objectif est notamment de favoriser l'épanouissement de l'enfant.

Cet épanouissement passant notamment pour l'enfant par la connaissance de ses droits, il est proposé de soutenir un projet théâtral sur le sujet, visant une classe de CM2 de l'école élémentaire Jean Burger.

Pour ce faire, la compagnie E.N.Z accompagnera les 26 enfants de cette classe dans ce travail, dont l'aboutissement sera un spectacle.

Cette action s'inscrit dans le cadre des célébrations de l'anniversaire de la signature de la Convention Internationale des droits de l'enfant, en partenariat avec l'UNICEF.

Il est proposé de verser une subvention de 1 656 euros à la compagnie E.N.Z, porteuse du projet.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la loi n°2013-595 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

VU la circulaire n°2008-059 relative aux développements de l'éducation artistique et culturelle,

CONSIDERANT l'engagement de la Ville de Metz à faire de l'éducation l'une de ses priorités,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de soutenir les associations qui proposent aux élèves

messins des projets favorisant l'accès à la culture et d'une manière plus générale l'épanouissement de l'enfant,

CONSIDERANT le projet présenté par la Compagnie E.N.Z.,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'ACCORDER une subvention de 1 656 € à l'association ENZ, afin de mener à bien le projet autour des Droits de l'enfant,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et tout document se rapportant à cette opération,

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

L'Adjointe Déléguée,



Danielle BORI

Service à l'origine de la DCM : Action Educative
Commissions : Commission de l'Enseignement
Référence nomenclature «ACTES» : 8.1 Enseignement